



Mairie de Montrottier

69770 MONTROTTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2026

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2026

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

FINANCES

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 – Requalification des espaces publics et du centre-bourg de Montrottier – demande de subvention.
- Travaux d'étanchéification en toiture de la Mairie – validation des propositions financières.

POINTS D'INFORMATION

- Etat d'avancement des travaux en cours sur la commune.
- État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance : 19h05.

Quorum atteint :

Délibérations n°2026-01 à 2026-02 : En exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 14.

Étaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Michel VIANNAY donne pouvoir à Michel GOUGET, Bernard BOUCHET donne pouvoir à Véronique CROZET.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :

DECISION DU MAIRE N°2025-11 du 26/12/2025 – Convention portant sur les prestations de nettoyage des extractions de cuisine : Acceptation et signature de la proposition établie par la société TECHNIVAP S.A.S, domiciliée 7, avenue Louis Blériot – Parc d'activité des Épineaux - 95740 FREPILLON, N° SIRET : 325 124 535 00171, pour un montant annuel de 1 431,92 € HT soit 1 718,30 € TTC, associée à la réalisation des prestations de nettoyage des extractions de cuisine portant sur les installations de la salle des fêtes, de la cantine scolaire et de la Colonie.

FINANCES

Délibération n°2026-01

Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 – Requalification des espaces publics et du centre-bourg de Montrottier – demande de subvention – 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la requalification des espaces publics et du centre-bourg de Montrottier représente un fort enjeu pour la vitalité économique mais également pour le cadre de vie des habitants de la commune. Aussi, afin de redynamiser et de renforcer la polarité du centre historique, la commune de Montrottier souhaite requalifier les espaces publics de la Grand'Rue et de ceux situés autour de la mairie. Le montant prévisionnel de l'opération dans sa globalité s'élève à 967 500.00 € HT dont 900 000.00 € HT de travaux et 67 500.00 € HT de frais de maîtrise d'œuvre. Il est rappelé que la commune de Montrottier sera accompagnée dans la mise en œuvre de cette opération par le groupement conjoint solidaire ATELIER DE MONTROTIER LOIC PARMENTIER & ASSOCIES / GEOLIS.

Cette opération de requalification globale fera l'objet d'un phasage en deux tranches de travaux au regard des contraintes d'usages mais également de l'évaluation des capacités financières de la Commune, comme suit :

1^{ère} tranche (Place du centre et tènement contigu à la mairie) :

- Montant des travaux : 515 000.00 € HT,
- Montant des honoraires : 51 330.00 € HT,

Total - 1^{ère} tranche : 566 330.00 € HT.

2^{ème} tranche (Grand'Rue - est et ouest / Jardin de la crèche) :

- Montant des travaux : 385 000.00 € HT,
- Montant des honoraires : 16 170.00 € HT,

Total - 2^{ème} tranche : 401 170.00 € HT.

Afin de mener à bien la 1^{ère} tranche de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 à hauteur de 55 % du montant HT de la 1^{ère} tranche soit 311 481.50 €.

Le plan de financement prévisionnel se rapportant à la 1^{ère} tranche de l'opération se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES		
Poste de dépenses	Montant prévisionnel	Source de financement	Montant	Taux
Travaux	515 000.00 €	Subvention – État – DSIL 2026	311 481.50 €	55.00 %
Maîtrise d'œuvre (Honoraires)	51 330.00 €	Subvention – Union Européenne – FEADER 2023-2027	19 200.00 €	3.39 %
		Autofinancement / Emprunt	235 648.50 €	41.61 %
TOTAL	566 330.00 €	TOTAL	566 330.00 €	100.00 %

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention de 311 481.50 € à l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'opération de requalification des espaces publics et du centre-bourg de Montrottier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

Délibération n°2026-02

Travaux d'étanchéification en toiture de la mairie – Validation des propositions financières.

Monsieur Jean-François POISSON, 4^{ème} Adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'engager des travaux portant sur l'étanchéification en toiture de la mairie,

Le Conseil municipal est informé des propositions financières transmises par l'entreprise ABC BORNE, domiciliée 62, rue Louis Jacquemin, 42660 SAINT-GENEST-MALIFAU, N° SIRET : 499 507 374 00035, comme suit :

- Pour la reprise de la toiture terrasse y compris le réhabillage de l'acrotère : 11 912.49 € HT soit 14 294.99 € TTC,
- Pour la reprise de l'isolation existante : 3 116.13 € HT soit 3 739.36 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les propositions financières transmises par l'entreprise ABC BORNE dans le cadre des travaux portant sur l'étanchéification en toiture de la mairie pour un montant total de 15 028.62 € HT soit 18 034.35 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les propositions financières correspondantes,
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés au budget principal en section d'investissement – chapitre 21 – compte 21311,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

POINTS D'INFORMATION

- **État d'avancement des travaux en cours sur la commune.**
- **État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.**

Lydie LAURENT – Conseillère municipale

- ❖ *Solidarités – CCAS – La proposition retenue initialement visant à accueillir les Restos du Cœur au sein de la salle des Associations ne semble pas adaptée d'un point de vue fonctionnel. Une réflexion portant sur la mise à disposition de la salle des fêtes est à l'étude.*

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

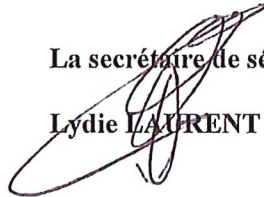
La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 12 février 2026.

Le 22/01/2026

**Le Maire,
Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,
Lydie LAURENT**



Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **13 FEV. 2026**

Affiché le : **13 FEV. 2026**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2026

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant

Le Maire,
Michel GOUGET

